



## Association pour la Restauration et la Protection de l'Environnement Naturel du Tonnerrois

---

12 allée des vignes, 89700 TONNERRE

Le conseil collégial

à Monsieur Nicolas HULOT  
Ministre de l'Ecologie

Monsieur le Ministre,

Notre association lutte depuis 8 ans contre un projet de centrale électrique, dite centrale biomasse, alimentée, d'après la déclaration d'ICPE, par 60 000 tonnes annuelles de plaquettes forestières.

L'autorisation a été accordée le 17 octobre 2011 par votre ministère pour cette installation de cogénération d'une puissance électrique de 5,2Mw et le préfet a délivré, le 24 septembre 2015, un récépissé à la déclaration d'ICPE.

Pour avoir l'appellation « installation de cogénération », diverses pistes ont été explorées (séchage de fourrage, chauffage urbain, séchage de plaquettes de bois...) et c'est finalement l'installation de 8 ha de serres de production de tomates hors sol et 2,5 ha de serres de production de spiruline qui a été retenue.

Même si nous sommes bien conscients du taux catastrophique de chômage dans notre bassin (27%) et de la nécessité d'y remédier, ce projet ne peut nous satisfaire et ce pour plusieurs raisons :

- 1) Le rendement global de l'installation sera bien inférieur à celui d'un mauvais poêle à bois (de l'ordre de 50%). En sortie de centrale, 95 Gwh/an de chaleur seront disponibles, les serres n'en utiliseront qu'un tiers (la consommation moyenne des serres en France étant de 300 kwh/m2/an). Les quelques 60 Gwh qui seront gaspillés (évacués dans l'atmosphère par des aéro-réfrigérants) sont équivalents à l'énergie permettant d'assurer le chauffage de 2 à 3000 logements, c'est-à-dire la population de la ville de Tonnerre. A l'heure de la transition énergétique et écologique et alors que nombre de nos concitoyens connaissent la précarité énergétique, nous ne pouvons admettre ce gaspillage dont la seule justification économique réside dans un prix de rachat de l'électricité gonflé artificiellement (4 fois le prix du marché) grâce à la CSPE.
- 2) Le bilan carbone de la combustion du bois ne pourra être qualifié de « neutre » qu'au moment où les arbres auront à nouveau grandi et fixé le carbone émis lors de la combustion. Or, le réchauffement climatique relève de l'urgence et ne peut être renvoyé aux générations futures.
- 3) Pour s'approvisionner en bois, la centrale aura besoin de l'équivalent de 600ha de coupe rase par an, pour produire l'énergie électrique que

produiraient deux ou trois éoliennes...

4) Les plaquettes forestières sont obtenues par broyage d'arbres entiers, récoltés, dans la majorité des cas, à l'aide d'abatteuses avec des conséquences lourdes pour les forêts :

1. L'asphyxie des sols et l'atteinte irrémédiable à la biodiversité des micro-organismes, éléments indispensables dans le processus de stockage du carbone dans le sol et dans la filtration des eaux ;
2. L'exportation des minéraux concentrés dans le feuillage et les menus bois qui entraîne, à moyenne échéance, une diminution de la fertilité des sols.

5) Les serres de production de tomates auront besoin d'un volume d'eau annuel de 80 000 m<sup>3</sup> qui sera fourni par le Syndicat Intercommunal du Tonnerrois. Or, en 2011 et 2015, le Préfet de l'Yonne a pris des arrêtés limitant l'usage de l'eau dans le Tonnerrois, restreignant notamment l'arrosage des jardins potagers. Une mesure de vigilance a déjà été formulée par le Préfet pour cette année. Dans le même temps, la base de données Basol sur les sites et sols pollués (site Basol N° 89.00005) montre clairement que le plus important captage (en volume) du S.I.T. est menacé par la pollution aux métaux lourds provenant d'une décharge qui a accueilli pendant des années des déchets industriels qui y étaient brûlés (circuits imprimés d'une usine du groupe Thomson).

Le document Basol précise :

« Le projet d'arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires a été présenté au CODERST du 21 septembre 2007. Des dispositions concernant des travaux de traitements et de la surveillance piézométrique ont été proposés. L'arrêté n'a pas été signé par l'autorité compétente. »

Si ce projet voit le jour et que la pollution du captage rend son eau impropre à la consommation, que restera-t-il pour la population ?

Pour toutes ces raisons, notre association, forte de près de 250 membres, a engagé des recours et compte bien utiliser tous les moyens possibles pour empêcher ce projet d'aboutir.

Lors de son passage à Tonnerre, Yann Arthus Bertrand a déclaré que c'était là un mauvais projet et qu'il espérait qu'il ne verrait pas le jour.

Monsieur le Ministre, nous nous permettons aujourd'hui de vous interpellier, comme nous l'avons déjà fait avec Madame Royal, pour que vous vous prononciez contre un projet absurde et climaticide.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments dévoués à la Nature et à l'Homme.

BROSSARD Christian, COTTEL Denis, COURCELLES Michel, DARLEY Dany, DARLEY Raphaël, DELIGNY Claude, GALIPAUD Aline, GARNIER Yves, GROSSOT Philippe, GUILLON Alain, HENRY Marie, KLEIN Christine, LOUIS Béatrice, MAILLARD Daniel, MAILLARD Lucette, QUANTIN Christiane, REBOUX Dominique, THOMAS Alain